



**TARIFS MUNICIPAUX**  
du 1er septembre 2017 au 31 août 2018  
**SERVICES PERISCOLAIRES**

Conseil municipal du 03 juillet 2017

	Tarifs 2017-2018
<b>RESTAURANT MUNICIPAL</b>	
<b>MATERNELLE</b>	
Enfant domicilié à Châteaugiron	3,45 €
Réduction appliquée si QF CAF inférieur à 550 €/mois	0,80 €
Enfant domicilié à l'extérieur	4,15 €
Réduction appliquée si QF CAF inférieur à 550 €/mois	0,80 €
<b>ELEMENTAIRE - STAGIAIRES JEUNES (associations)</b>	
Enfant domicilié à Châteaugiron	4,15 €
Réduction appliquée si QF CAF inférieur à 550 €/mois	0,80 €
Enfant domicilié à l'extérieur	5,00 €
Réduction appliquée si QF CAF inférieur à 550 €/mois	0,80 €
Accueil enfant dont le repas est fourni (panier repas)	2,75 €
Pénalité par repas en cas de non-inscription au restaurant municipal	2,50 €
<b>ADULTES</b>	
Menu simplifié	Personnel communal 5,50 €
	Enseignants - personnel intercommunal 6,50 €
	Extérieurs 7,95 €
Menu complet	Personnel communal 6,50 €
	Enseignants - personnel intercommunal 7,95 €
	Extérieurs 10,25 €
<b>ACCUEIL LE CENTAURE</b>	
Matin de 7h30 à 8h35	1,90 €
Réduction appliquée si QF CAF inférieur à 550 €/mois	0,40 €
Soir goûter compris de 16h45 à 18h45	2,50 €
Réduction appliquée si QF CAF inférieur à 550 €/mois	0,50 €
Pénalité pour dépassement des horaires - le 1/4 d'heure	2,50 €
Pénalité pour non-inscription (par accueil)	2,50 €
<b>ETUDE SURVEILLEE</b>	
Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 16h30 à 18h00	2,00 €
Pénalité pour dépassement des horaires -le 1/4 d'heure	2,50 €
Pénalité pour non-inscription (par étude)	2,50 €
<b>ACCUEIL INFORMEL LA PINCE GUERRIERE</b>	
Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 16h30 à 19h00	2,00 €
Mercredi de 12h à 12h45	0,70 €
Pénalité pour dépassement des horaires -le 1/4 d'heure	2,50 €
Pénalité pour non-inscription (par accueil)	2,50 €
<b>TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES</b>	
<b>Tarifs par période (5 périodes sur l'année)</b>	
QF CAF inférieur ou égal à 950 €/mois	6,60 €
QF CAF supérieur à 950 €/mois et inférieur ou égal à 1 200€/mois	7,80 €
QF CAF supérieur à 1 200 €/mois et inférieur ou égal à 1 500€/mois	9,00 €
QF CAF supérieur à 1 500 €/mois et inférieur ou égal à 2 500€/mois	10,80 €
QF CAF supérieur à 2 500 €/mois (ou non communiqué)	12,00 €
Pénalité par vendredi en cas de non-inscription	5,60 €

<b>ACCUEIL DE LOISIRS- 3-5 ans/ 6 ans-CM1/ CM2-6<sup>ème</sup> (mercredi hors vacances scolaires)</b>	
<b>Tarifs pour la demi-journée matin (7h30-12h)-hors repas **</b>	
QF CAF inférieur ou égal à 950 €/mois	4,00 €
QF CAF supérieur à 950 €/mois et inférieur ou égal à 1 200€/mois	4,50 €
QF CAF supérieur à 1 200 €/mois et inférieur ou égal à 1 500€/mois	5,00 €
QF CAF supérieur à 1 500 €/mois et inférieur ou égal à 2 500€/mois	6,00 €
QF CAF supérieur à 2 500 €/mois (ou non communiqué)	6,50 €
Enfant domicilié dans une commune de la CCPC	7,50 €
Enfant domicilié dans une commune hors CCPC	9,00 €
Pénalité pour dépassement des horaires - par 1/4 d'heure	2,50 €
<b>Tarifs pour la demi-journée après-midi (12h-18h45)-hors repas</b>	
QF CAF inférieur ou égal à 950 €/mois	5,80 €
QF CAF supérieur à 950 €/mois et inférieur ou égal à 1 200€/mois	6,80 €
QF CAF supérieur à 1 200 €/mois et inférieur ou égal à 1 500€/mois	7,80 €
QF CAF supérieur à 1 500 €/mois et inférieur ou égal à 2 500€/mois	9,30 €
QF CAF supérieur à 2 500 €/mois (ou non communiqué)	10,30 €
Enfant domicilié dans une commune de la CCPC	11,30 €
Enfant domicilié dans une commune hors CCPC	14,30 €
Pénalité pour dépassement des horaires - par 1/4 d'heure	2,50 €
<b>Activités spécifiques *</b>	
<i>Tarif en plus du coût demi-journée et du repas</i>	
Catégorie A	4,00 €
Catégorie B	8,00 €
Catégorie C	12,00 €
Catégorie D	16,00 €
Catégorie E	20,00 €
Catégorie F	25,00 €
Catégorie G	30,00 €
Catégorie H	45,00 €
* Chaque activité est classée dans une catégorie en fonction de son coût total (activité + transport)	

\*\* Le centre de loisirs "Croc'Loisirs" accueille uniquement les enfants à partir de 6 ans et jusqu'au CM2 pour une capacité d'accueil maximum d'environ 30 enfants. Ce service ne sera proposé qu'à partir d'un seuil minimum de 20 enfants.

Les enfants du personnel travaillant aux heures d'ouverture des services périscolaires bénéficient d'un 1/2 tarif.